

Madame
Elisabeth BORNE
Ministre de la transition écologique et solidaire
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France

Strasbourg/Bâle, le 24.12.2019

Financement de la réouverture des *missing links* dans la région du Rhin supérieur

Madame la Ministre,

Afin de promouvoir des infrastructures de transport respectueuses de l'environnement, l'organe exécutif de la région du Rhin supérieur - la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (CRS) - et l'assemblée des élus de la région du Rhin supérieur - le Conseil rhénan (CR) - sont particulièrement engagés en faveur d'un renforcement des liaisons ferroviaires dans cet espace transfrontalier trinational.

La réouverture des liaisons ferroviaires Colmar/Fribourg et Sarrebruck/Haguenau/Rastatt/Karlsruhe (qui reliait historiquement Luxembourg et Nuremberg), créerait de nouvelles connexions entre quatre corridors européens et favoriserait un transport transfrontalier de passagers et de marchandises plus efficace et plus respectueux de l'environnement. Cette appréciation est également reflétée par l'analyse des chaînons manquants aux frontières intérieures de l'UE (« Missing Links ») réalisée par la Commission européenne en 2018, qui inclut ces deux liaisons dans sa liste des 19 projets les plus prometteurs. Les deux Directeurs généraux Move et Regio se sont référés à cette analyse lors de la conférence « Boosting cross-border regions through better transport » le 14 novembre à Bruxelles.

Cette réouverture démontrerait que le Traité d'Aix-la-Chapelle peut apporter à moyen terme des progrès concrets et « tangibles » pour la population dans l'espace frontalier.—Elle s'ajouterait à l'initiative à plus court terme (2024) des Länder de Sarre, Rhénanie-Palatinat et Bade-Wurtemberg, ainsi que de la Région Grand Est, pour le développement de liaisons ferroviaires transfrontalières directes (sur 7 lignes déjà existantes)-

Comme nous l'avons exprimé dans les résolutions de la Conférence du Rhin supérieur du 22 novembre 2019 et du Conseil Rhénan du 7 juin 2019 ci-jointes, nous sollicitons un soutien financier substantiel pour la réouverture des liaisons Colmar/Fribourg et Sarrebruck/Haguenau/Rastatt/Karlsruhe, non seulement au niveau des régions et Länder,

.../...

.../...

mais également au niveau national, fédéral et européen. Pour cette raison, nous souhaitons que les gouvernements français et allemand puissent demander ensemble l'inscription de ces lignes sur le réseau des corridors européens d'ici la mi-2020, date à laquelle la Commission européenne commencera à composer la carte qui doit être annexée au futur règlement européen RTE-T.

Nous souhaitons également la mobilisation de fonds pour la modernisation des liaisons ferroviaires transfrontalières Strasbourg/Wissembourg/Neustadt, Wörth/Lauterbourg/Strasbourg et Strasbourg/Mommenheim/Sarrebruck, afin que les citoyens puissent reconnaître que les États sont disposés à mettre en œuvre avec diligence les traités conclus.

En outre, nous vous invitons à soutenir de nouveaux instruments de financement au niveau européen, y compris l'adaptation des critères de subvention, afin notamment que les territoires inclus dans le Rhin supérieur (la région Grand Est en particulier) puissent bénéficier de l'objectif 3 (« une Europe plus connectée ») pour financer leurs infrastructures ferroviaires dans cet espace stratégique pour la construction européenne.

Nous avons adressé un courrier dans le même sens à Monsieur Andreas Scheuer, Ministre fédéral des transports et de l'infrastructure numérique du Gouvernement fédéral allemand.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Claudine Ganter
Présidente du Conseil Rhénan



Elisabeth Ackermann
Présidente de la Conférence du Rhin supérieur

Annexes:

Résolution de la Conférence du Rhin supérieur du 22 novembre 2019

Résolution du Conseil Rhénan du 7 juin 2019



**45^{ème} SEANCE PLENIERE
DE LA CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE
DU RHIN SUPERIEUR
BALE, le 22 NOVEMBRE 2019**

EXTRAIT DU RELEVÉ DE DECISIONS

A.3.4 Etat des lieux des projets transport

1. L'assemblée plénière prend connaissance de l'évolution positive du transport ferroviaire transfrontalier. Elle poursuivra son investissement en faveur d' une réalisation rapide d'un transport ferroviaire de voyageurs transfrontalier et continu, en particulier grâce à la réalisation des projets Strasbourg – Wissembourg – Neustadt, Strasbourg – Lauterbourg – Wörth – (Karlsruhe), Strasbourg – Saarbrücken, Müllheim – Mulhouse (Saarbrücken –) Obermodern – Haguenau – Rastatt – Karlsruhe, Colmar – Freiburg, au raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, à l'extension du nœud ferroviaire de Bâle ainsi qu'à l'électrification de la ligne de chemin de fer du Hochrhein. Le développement de matériels roulants ferroviaires transfrontaliers franco-allemands doit permettre la mise en exploitation de liaisons directes à partir de décembre 2024. Une date ultérieure n'est pas possible en raison d'engagements contractuels à long terme.
2. L'assemblée plénière souligne que ces projets contribueront de manière considérable à l'amélioration du bilan carbone dans le cadre de la mobilité quotidienne dans le Rhin supérieur.
3. L'assemblée plénière salue la coopération de toutes les instances du Rhin supérieur pour rendre davantage visible au niveau national et européen les projets ci-dessus. Les dispositifs de financement et les critères de subvention notamment résultants de nouveaux règlements ou de ceux révisés, peuvent être utilisés de manière plus ciblée pour renforcer la cohésion de l'espace du Rhin supérieur. De nouveaux dispositifs financiers peuvent également être créés au niveau national ou européen pour concrétiser la réalisation future d'un transport ferroviaire de personnes continu et transfrontalier dans le Rhin supérieur. La Conférence du Rhin supérieur et le Conseil rhénan adresseront un courrier commun à la Commission européenne et aux autorités nationales.



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 JUIN 2019
PLENARSITZUNG VOM 7. JUNI 2019**

**Aménagement de liaisons de transport ferroviaire transfrontalières
dans l'espace du Rhin supérieur**

Le Conseil Rhénan, réuni en assemblée plénière le 7 juin 2019 et sur proposition de sa Commission Transports - Aménagement du territoire - Entraide en cas de catastrophe,

1. salue le fort regain d'intérêt pour les liaisons ferroviaires transfrontalières manquantes dans le Rhin supérieur (*Missing Links*) et leur importance de premier plan reconnue pour la politique de cohésion de l'Union Européenne et le développement économique et social des régions frontalières, tant au niveau européen que national ;
2. souligne que les liaisons du Rhin supérieur, dont il avait approuvé la réactivation dans sa résolution du 3 décembre 2018, font partie des 19 « Missing links » les plus prometteurs que la Commission européenne a choisi parmi plus de 350 liaisons transfrontalières ;
3. rappelle une nouvelle fois l'importance d'une politique coordonnée pour la poursuite de projets ferroviaires à portée transfrontalière dans le Rhin supérieur. Le Conseil Rhénan demande aux gouvernements nationaux de soutenir les demandes de la Région Grand Est ainsi que des Länder de Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat afin que les liaisons ferroviaires manquantes Colmar-Fribourg et Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Sarrebruck puissent être inscrites dans les programmes de l'UE ; la mise à niveau des lignes ferroviaires transfrontalières Strasbourg-Wissembourg-Neustadt, Woerth-Lauterbourg-Strasbourg et Strasbourg-Mommenheim-Sarrebruck requiert

également l'appui des gouvernements nationaux, y compris pour ce qui est des possibilités de financement au niveau européen ;

4. soutient les projets d'aménagement, dont la liste figure dans le Traité d'Aix-la-Chapelle, entre la Rhénanie-Palatinat, le Nord de l'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg ;
5. réitère sa résolution du 3 décembre 2018, dans laquelle il demande à l'État fédéral allemand de donner immédiatement mission à la Deutsche Bahn de planifier et de réaliser le tronçon à aménager entre Appenweier et Kehl au moyen d'un virage de liaison sans croisement en affectant les moyens financiers nécessaires à cet effet; de plus, le début de la planification qui doit commencer sans délai doit faire l'objet d'une concertation étroite avec la commune d'Appenweier en tant que commune concernée; en outre, le Conseil Rhénan demande à l'État fédéral allemand de faire en sorte que les capacités de planification nécessaires soient mises à disposition ;
6. réitère également sa résolution du 3 décembre 2018 concernant la LGV Rhin-Rhône et demande à l'État français d'ordonner le lancement des travaux d'achèvement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, dont la première phase a été mise en service en décembre 2011, et qui est un projet structurant à l'échelle européenne reliant à grande vitesse l'Allemagne et la Suisse à Paris et au sud de la France vers l'Espagne ;
7. réitère ses résolutions de 2012 sur CODE 24 et de 2017 sur le corridor Rhin-Alpes en renouvelant ses attentes portant sur la création d'itinéraires de déviation adaptés sur l'axe ferroviaire entre Rotterdam et Gênes, l'une des principales transversales Nord-Sud, si en cas d'accident – comme celui du tunnel de Rastatt toujours en cours d'examen – des fermetures prolongées de la ligne devaient se produire ;
8. demande à ce que, en cohérence avec les priorités déjà retenues par la Région Grand Est au titre de son projet de SRADDET, la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'élaboration de son SRADDET et l'État français dans le cadre de l'élaboration en cours de la loi d'organisation des mobilités, reconnaissent l'importance stratégique de l'aménagement multimodal en faveur du fret ferroviaire et fluvial de l'axe reliant le Rhin-Supérieur et le Rhône, chaînon manquant du corridor européen des transports Mer du Nord - Méditerranée.
9. demande aux autorités allemandes, Suisses et Françaises d'étudier les mesures nécessaires pour faire face au phénomène récurrent des basses eaux du Rhin, qui pénalise le dynamisme économique, industriel et agricole des

territoires desservis ; et d'entreprendre dès que possible les travaux qui permettent d'assurer la navigabilité du Rhin tout au long de l'année.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- aux députés des parlements nationaux et du Parlement Européen issus de l'espace du Rhin supérieur
- à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
- au Ministère fédéral des Transports et de l'Infrastructure numérique,
- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au gouvernement de la République française
- à la Région Grand Est
- à la Région Bourgogne - Franche-Comté
- aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- au Conseil fédéral de la Suisse
- à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- à la Conférence du Rhin supérieur (pour information).